

## Séance du 24 janvier 2023

L'an 2023 et le 24 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mmes : LAYAT Cloé à M. GIRAULT Gwennaël, MONCUIT Jeannine à Mme VAUTRELLE Eva

**Absent :** M. LEROY Stéphane

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15  
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 18/01/2023

**Date d'affichage :** 18/01/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 03/02/2023  
et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :** 03/02/2023

Mme VALLOIS Anne-Sophie

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Proposition achat parcelle terrain D 824, rue des Champenois - 2023\_D0001

- Terrain communal ZD 160, rue des Champenois - 2023\_D0002

- Achat terrain pour régularisation parcelle ZE 14 partie C, rue de la Cour Mottée - 2023\_D0003

- Devis géomètre - 2023\_D0004

- Devis Ravillon - 2023\_D0005

- Devis géomètre pressoir - 2023\_D0006

**Proposition achat parcelle terrain D 824, rue des Champenois réf : 2023\_D0001**

Madame le Maire indique qu'un terrain situé Rue des Champenois est proposé à la vente, il s'agit de la parcelle D 824 d'une contenance de 17 ares. L'évaluation qui en est faite est de 1 500 euros l'hectare.

Après échange, le Conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à en faire l'acquisition et donne pouvoir à Madame le Maire de signer la promesse de vente et tout document permettant l'acquisition par la Commune de Bergères-les-Vertus de la parcelle nommée précédemment.

Le Conseil municipal précise également que les frais de notaire seront réglés par la Commune de Bergères-les-Vertus.

SIRET de la Commune de Bergères-les-Vertus : 21510044700014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Terrain communal ZD 160, rue des Champenois réf : 2023\_D0002**

Madame Deneufchâtel ne prend part au vote. Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'une personne serait intéressée par l'achat d'un terrain communal rue des Champenois, la parcelle ZD 160.

Ce terrain d'une surface de 2859 m<sup>2</sup> apparaît sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur deux zones : zone 1AU et zone AA.

La surface en zone 1AU d'environ 1400 m<sup>2</sup> est constructible tandis que la surface en zone AA d'environ 1459 m<sup>2</sup> n'est pas constructible.

Il est précisé que cette parcelle de terrain fait partie d'un périmètre de parcelles définies, sur lesquelles s'applique la PVR (Participation Voirie et Réseau) depuis la délibération 201152-52 du 8 septembre 2011 :

## Séance du 24 janvier 2023 (suite)

un montant de 18.50 euros le m<sup>2</sup> est à régler en plus du montant du prix du terrain viabilisé de 41.50 euros en raison des travaux de voirie et réseaux qui ont été engagés par la Commune.

La surface en zone AA terre agricole est estimée à 1.50 euro le m<sup>2</sup>.

Par conséquent, le prix de vente total de la surface (constructible et non constructible) serait de 86 188 euros.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à communiquer ce montant de vente à toute personne intéressée par cette parcelle.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### Achat terrain pour régularisation parcelle ZE 14 partie C, rue de la Cour Mottée réf : 2023\_D0003

Madame Deneufchâtel ne prend part au vote. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la vente actuelle de la maison lui appartenant Rue de la Cour Mottée, Monsieur DENEUFCHÂTEL Franck fait réaliser un bornage à l'occasion de la division en cours du terrain total.

La vente proposée par Monsieur Franck DENEUFCHATEL au profit de la Commune de BERGERES-LES-VERTUS est la suivante : vente du terrain « C » d'une surface de 20 m<sup>2</sup> sis à BERGERES LES VERTUS, lieudit LA COUR MOTTEE, en nature de trottoir, issu de la division en cours de la parcelle cadastrée section ZE n° 14, selon plan établi par la société DVR, Géomètres-Experts à REIMS, 14 avenue du Général de Gaulle, moyennant le prix symbolique de 1 euro.

Cette vente sera reçue par Me Céline THENAULT-ZUNINO, Notaire associé à LE MESNIL SUR OGER.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

SIRET Commune : 21510044700014

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis géomètre réf : 2023\_D0004

Madame le Maire indique au Conseil qu'un devis a été demandé au géomètre afin de déposer un Permis d'aménager relatif aux terrains divisés Rue du Stade, parcelles ZE 180, 184, 187.

Le montant de ce devis proposé par ROUALET & HERRMAN est de 1 794.30 euros HT soit 2 153.16 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis Ravillon réf : 2023\_D0005

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis avaient été demandés en décembre suite à l'épisode neigeux concernant un épandeur à sel. Les devis avaient bien été réceptionnés et l'un d'eux avait été retenu et signé en décembre, après la dernière séance du Conseil qui avait eu lieu en date du 13 Décembre 2022.

Le montant de ce devis proposé par RAVILLON est de 1 330.00 euros HT soit 1 596.00 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 24 janvier 2023 (suite)

### Devis géomètre pressoir réf : 2023\_D0006

Madame le Maire présente au Conseil municipal un nouveau Devis proposé pour la réalisation de relevés et plans de masse des parcelles cadastrées D 1856 et 1859p, soit la partie basse du parking Lefranc. En effet, les relevés des parcelles D1952-1953-2149 étaient nécessaires à faire réaliser pour amorcer le démarrage du projet de pressoir mais depuis, en raison du cours d'eau présent sous les parcelles précédentes, le projet a été déplacé plus bas au niveau du parking.

Le devis a été établi par les géomètres GUICHARD-SORET pour un montant de 712.50 euros HT soit 855.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil de la réunion qui a eu lieu concernant la restitution des Archives sur le Mont-Aimé

- Le nouveau site Internet de la Commune sera mis en ligne fin du mois de Janvier 2023

- Une Commission Budget aura lieu le 21 février 2023

- Une recherche de matériel d'occasion pour la Cuisine de la Salle polyvalente va être effectuée par Mr Girault afin de l'équiper davantage

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion concernant les deux écoles s'est tenue le 17 Janvier 2023, elle a été suivie d'un conseil d'école extraordinaire le 19 Janvier 2023 afin d'étudier la proposition d'une fusion des deux écoles, le but indiqué est de réaliser des économies.

- Le bail de chasse arrivant à terme, contact sera pris avec les associations de chasse

- Le congrès des Pompiers du secteur de Vertus aura lieu le 06 mai 2023 à Bergères-les-Vertus : il sera ouvert pour le repas du soir suivi d'une soirée dansante à toutes les personnes désirant s'y inscrire, les informations seront transmises ultérieurement.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 03/02/2023  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE